

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. INSCRIPTION

Votre réservation n'est effective qu'à réception du paiement totale de la prestation pour l'activité souhaitée.

Toute inscription implique :

- l'entière adhésion à nos conditions générales de vente.
- De savoir s'immerger et de savoir nager au moins 50 m pour l'activité Canyoning.
- De savoir s'immerger et de savoir nager sur 10 m pour l'activité Aqua-Rando.
- De ne pas avoir de contre indication médicale à la pratique de nos activités
- La parfaite compréhension des recommandations de pratique de l'activité choisie.

## 2. ANNULATION/INTERRUPTION

2.1. HYDROGENE SPORTS peut décider d'annuler ou d'interrompre une prestation dans les cas suivants:

- nombre minimal 4 de participants non atteint (le cas échéant, nous vous préviendrons la veille au soir de l'activité)
- cas de force majeure ou pour question de sécurité

2.2. les alertes oranges de Météo-France prévues sur notre département n'entraînent en rien l'annulation automatique des prestations. Nous vous recommandons de nous téléphoner en cas de doute.

2.3. L'annulation de la prestation de notre part donne lieu au remboursement de l'intégralité des sommes perçues sans indemnités supplémentaires.

2.4. En cas d'annulation de votre part:

- A plus de 8 jours francs avant l'activité, 20% du montant total de la prestation seront retenus pour frais de gestion.
- entre 7 et 3 jours francs avant l'activité, 30% du montant total de la prestation seront retenus.
- A partir de 2 jours francs avant la prestation, aucun remboursement ne sera effectué.

## 3. PRODUITS

Les produits disponibles à la vente concernent des prestations sportives de pleine nature encadrées par des titulaires de diplômes d'état.

## 4. RESPONSABILITÉ

4.1. Si les circonstances l'exigent, les lieux d'activités ou certaines prestations du programme peuvent être modifiés sans préavis.

4.2. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence et de sécurité données par le moniteur qui se réserve Le droit d'exclure toute personne dont le comportement compromet la sécurité ou le bien être du groupe. Dans ce cas aucune indemnité de remboursement ne saurait être due.

## 5. ASSURANCE

5.1. Mettant en relation les clients avec les guides et moniteurs dans la réalisation des activités, HYDROGENE SPORTS est titulaire d'une police d'assurance en responsabilité civile référence SNAPEC 53377224 auprès de la ALLIANZ IARD.

5.2. D'autre part, tous les guides et moniteurs intervenant pour HYDROGENE SPORTS possèdent une assurance en responsabilité civile professionnelle.

5.3. HYDROGENE SPORTS est déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Haute-Savoie sous le numéro 07413ET0121.

## 6. PRIX

6.1. Sauf indication contraire ou location de matériel, le prix de chaque prestation comprend l'encadrement par un moniteur diplômé d'Etat, le matériel sportif nécessaire à la pratique de l'activité.

6.2. Les prix s'entendent en euros et sont TTC. Les tarifs sont valables jusqu'au 31/12/2016.

## 7. MODALITÉS DE PAIEMENT

7.1. Le montant de la prestation choisie devra être réglé au moment de la réservation. Si cela n'aura pas été possible au plus tard avant le début de la prestation.

7.2. Les paiements peuvent être effectués par l'un des moyens suivants : espèces, chèque ou virement bancaire.

## 8. LOIS APPLICABLES

Pour le contrat conclu entre vous et HYDROGENE SPORTS, la loi applicable est la loi française.

**9. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION**

En cas de contestation, le tribunal compétent sera celui de la circonscription judiciaire dont dépend HYDROGENE SPORTS.

**10. UTILISATION DE L'IMAGE**

HYDROGENE SPORTS se réserve le droit d'utiliser les photos prises lors de ses prestations pour illustrer ses brochures, publicités diverses, son site Internet, sauf avis contraire du participant qui le cas échéant doit le stipuler expressément sur papier libre.

**11. VALIDITÉ DES CONDITIONS GÉNÉRALE DE VENTE**

HYDROGENE SPORTS se réserve le droit de modifier les présentes conditions générales de vente et cela sans préavis.